



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Personne publique contractante :

COMMUNE DE BROCAS
44 place Robert Bézos 40420 Brocas

La commune de Brocas est représentée par Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire de la commune de Brocas, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2020.

Objet du marché : Ce marché de prestations intellectuelles porte sur la réalisation d'un « Plan de Référence » à l'échelle du centre bourg et des secteurs périphériques de la commune de Brocas. Le périmètre d'études de ce « Plan de Référence », son contexte et ses objectifs sont précisés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Cette étude s'inscrit dans le cadre de réflexions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Cœur Haute Lande en cours d'élaboration. La description et les spécifications techniques de la mission sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Type de marché : Il s'agit d'un marché d'études, non alloté.

La sous-traitance et la co-traitance sont autorisées.

Procédure de passation : Le présent marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un marché d'études.

Aucune variante ni option ne sera acceptée.

Conditions de présentation des équipes : Le(s) candidat(s) retenu(s) pour la consultation se présente(nt) sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études, présentant les compétences ou expériences suivantes par ordre d'importance :

1. Habitat : programmation dans le domaine de l'habitat (réhabilitation)
2. Architecture : compétences en architecture du patrimoine, intervention architecturale sur des îlots urbains.
3. Urbanisme : programmation urbaine, aménagements urbains et revitalisation de bourgs, habitats et commerces.
4. Paysage : typologie du patrimoine paysager et végétal, aménagements urbains, paysager et liaisons, palette végétale.
5. VRD/BET : faisabilité et chiffrage du coût des orientations d'aménagement.

Les références suivantes seront plus particulièrement appréciées : Elaboration de plans de références - Intervention sur du patrimoine bâti - Intervention dans les domaines de l'habitat - Aménagements urbains

Modalités d'attribution du marché : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants : Les différentes offres seront analysées en fonction des critères suivants : la valeur technique : 60 % - le prix : 40 %, noté selon la formule : prix du moins disant x 40 prix de l'offre

La valeur technique de l'offre sera appréciée selon : - La qualification des intervenants dédiés à l'étude : sur 10 points - L'appréhension des enjeux : sur 20 points - L'intérêt des références en matière d'élaboration de Plan de référence, et d'études en lien avec la valorisation et réhabilitation du patrimoine bâti : sur 10 points - La méthodologie d'ensemble proposée par le candidat : sur 20 points,

Chaque sous-critère sera jugé selon le barème ci-dessous :

- Des informations et des données de faible qualité sera notée 1/4 du nombre de points ;
- Des informations et des données de qualité moyenne sera notée 1/2 du nombre de points ;
- Des informations et des données de bonne qualité sera notée 3/4 du nombre de points ;
- Des informations et des données de très bonne qualité sera notée le maximum du nombre de points à attribuer.

Pour chaque critère et sous-critère, une note sera attribuée au candidat.

Cette note sera pondérée par le coefficient correspondant au critère. Chaque critère sera noté de façon indépendante.

La somme des notes pondérées des critères constituera la note globale attribuée à chaque candidat et permettra leur classement en vue de l'attribution du marché.

L'offre du candidat obtenant la note globale la plus élevée sera retenue.

Négociations : Une fois les offres ouvertes et analysées, le pouvoir adjudicateur pourra si nécessaire négocier, sur la base des critères de sélection des offres avec les 3 (trois) meilleurs candidats.

Ces négociations seront organisées avec les 3 (trois) meilleurs candidats, au cours desquelles ces derniers préciseront notamment leur offre et leur méthodologie.

Afin de faciliter l'organisation de ces négociations, ces dernières sont programmées la semaine du 23 au 27 novembre 2020 à partir de 9h00 en mairie de Brocas.

Préalablement à ces auditions, les 3 meilleurs candidats recevront une convocation écrite qui définira l'heure précise de convocation.

Ces négociations, qui ne donneront droit à aucune indemnité, ouvriront la possibilité à la commune de BROCAS de bénéficier d'offres renégociées.

Les négociations auront pour objet la méthodologie d'ensemble, les délais d'exécution et le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales, sans négociation.

Durée du marché : A compter de la date fixée par l'ordre de service (précisant la date de démarrage des études), envoyé par courrier avec AR, au(x) titulaire(s) du marché, la durée maximale totale du marché est de 12 (douze) mois, hors temps de validation du pouvoir adjudicateur.

Toutefois, le candidat pourra s'engager sur un délai inférieur. A cet effet, il précisera ce délai d'exécution dans son offre ainsi que dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

Le démarrage de l'étude relative au Plan de Référence du centre bourg devra donc pouvoir intervenir janvier 2021.

Lieu d'exécution du marché : Mairie de Brocas

Date limite de réception des offres : jeudi 05 novembre 2020 à 18 h.

Modalités de financement du marché : le marché sera financé sur fonds propres et subventions.

Modalités de paiement : Le délai maximum de paiement est fixé à 30 (trente) jours conformément à l'article R. 2192-10 du code de la commande publique, à compter de la réception de la facture par les services comptables du pouvoir adjudicateur par la plateforme CHORUS PRO (formalité obligatoire à compter du 1er janvier 2020), dans la mesure où le service fait a été constaté.

Modalités d'obtention du DCE : Conformément à l'article R. 2132-1 et suivants du Code de la Commande Publique, l'acheteur public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landes-public.org>

Aucun dossier ne sera adressé à un candidat sur une demande transmise par voie téléphonique.

En cas de problème de téléchargement, un courrier, fax ou mail devra être adressé à la Mairie de Brocas qui enverra gratuitement le Dossier de Consultation des Entreprises.

Justificatifs à produire : voir le règlement de consultation

Adresse où les offres doivent être envoyées et modalités de dépôt : Les candidats doivent déposer leur offre en ligne par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org>

Les candidats devront, sous peine de rejet de leur offre, appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur. La signature électronique est facultative.

Renseignements complémentaires : demande électronique à l'adresse suivante <https://marchespublics.landespublic.org>

Instance chargée des recours : Tribunal Administratif de Pau, Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey, BP 543, 64010 PAU Cedex Tél : 05.59.84.94.40 - Fax : 05.59.02.49.93 - Mail : greffe.ta-pau@juradm.fr

Date d'envoi de la Publication : 05 octobre 2020

20400767-0

COMMUNE DE MONTÉGUT

AVIS AU PUBLIC - ENQUÊTE PUBLIQUE Relative à l'aliénation d'un chemin rural

Par arrêté municipal en date du 24 septembre 2020, le maire de Montégut a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation du chemin rural reliant la route d'Arthez à la route de Bourdalat.

Monsieur Philippe CORREGÉ a été désigné Commissaire Enquêteur par arrêté du 24 septembre 2020.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Montégut du **mardi 03 novembre au jeudi 19 novembre 2020 inclusivement**, aux jours et heures habituels d'ouverture : le mardi de 14 h à 16 h et le jeudi de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

20400768-0



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique « loi sur l'eau » préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement pour l'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration de CONTE sur la commune de Mont-de-Marsan concernant les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne-de-Marsan

Demandeur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MARSAN
Régie des eaux et d'assainissement 1 rue Cazailas 40000 Mont-de-Marsan, représentée par son Président

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la Régie municipale des eaux et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Marsan, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs du **lundi 26 octobre 2020 à 09 h au vendredi 27 novembre 2020 à 17 h**.

La Préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale concernant la demande d'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration de CONTE sur la commune de Mont-de-Marsan, concernant les communes de Mont-de-Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne-de-Marsan.

M. Jean-Louis LEVET, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision n° E2000050/64 du Président du Tribunal Administratif de Pau en date du 27 août 2020.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier d'autorisation environnementale, l'avis de la CLE, l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'avis de l'autorité environnementale et la réponse à l'avis de l'autorité environnementale :

- Sur support papier : à la Régie municipale des eaux et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Marsan, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

- Sur un poste informatique à la Régie municipale des eaux et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Marsan, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 26 octobre 2020 à 09 h au vendredi 27 novembre 2020 à 17 h, être :

• Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Régie municipale des eaux et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Marsan, siège de l'enquête publique.

• Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Régie municipale des eaux et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Marsan, siège de l'enquête publique 1 rue Cazailas 40000 Mont-de-Marsan.

• Transmises par courrier à pref-amenagement@landes.gouv.fr, avant le vendredi 27 novembre 2020 à 17h. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP MONT-DE-MARSAN STEP de CONTE).

M. Jean-Louis LEVET, recevra le public à la Régie municipale des eaux et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Marsan aux dates et heures suivantes : **lundi 26 octobre 2020 de 09 h à 12 h - mardi 03 novembre 2020 de 14 h à 17 h - jeudi 12 novembre 2020 de 09 h à 12 h - vendredi 27 novembre 2020 de 14 h à 17 h**.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Communauté d'Agglomération du Marsan, Régie municipale des eaux et d'assainissement 1 rue Cazailas 40000 Mont-de-Marsan, 05 58 46 64 10 eau.fr.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées à la Régie municipale des eaux et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Marsan, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, Service Police de l'Eau et des Milieux Aqueux (SPEMA) (05 58 51 30 42), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Préfète

20400764-0